



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le point sur les préparatifs du 30^e anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

1. A la session de mars 2006 de la sous-commission, le Conseil d'administration a donné son aval à l'organisation d'une manifestation destinée à marquer le 30^e anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales (EMN) et la politique sociale¹. Les éléments suivants ont été arrêtés à cette occasion:
 - La manifestation durera deux jours. Il a été convenu que la période immédiatement postérieure à la session du Conseil d'administration de novembre 2007 serait la plus appropriée.
 - Elle devra mettre en lumière les cas dans lesquels des EMN ont contribué à la croissance nationale et au développement social de pays émergents et certaines bonnes pratiques relevées dans des domaines couverts par la Déclaration. Les participants débattront en outre des stratégies concrètes en vue d'une utilisation plus judicieuse de la Déclaration sur les EMN dans le monde du travail. La valeur d'exemple des cas pratiques présentés devra être dégagée en vue d'une reproduction dans d'autres pays.
 - Les aspects suivants devront notamment être abordés: *a)* mécanismes de l'effet bénéfique sur l'emploi des multinationales et des investissements directs étrangers et rôle à cet égard des transferts de technologie et de compétences; mécanismes de l'effet bénéfique des politiques et pratiques des multinationales sur le niveau des salaires, les conditions de travail et le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans des entreprises nationales et dans toute leur chaîne d'approvisionnement; et *b)* exemples de cas dans lesquels les bonnes relations entre entreprises multinationales et organisations de travailleurs ont créé un cadre favorable à une résolution des différends dans un esprit constructif et à l'amélioration des conditions de travail, et bilan des initiatives nouvelles telles que les accords-cadres internationaux.

¹ Voir le document GB.295/11, paragr. 25 à 33, et le document GB.295/MNE/1/5, qui contient des propositions quant aux cas pratiques dignes d'être mis en lumière, propositions auxquelles la sous-commission a donné son aval.

- La manifestation rassemblera environ 15 représentants des gouvernements et des organisations d’employeurs et de travailleurs (45 participants au total), ainsi que des représentants de multinationales et de fédérations syndicales internationales (10 au maximum) et des spécialistes de différents aspects techniques relatifs aux EMN. Toute autre personne souhaitant assister aux débats pourra le faire à ses frais. Pour donner à la manifestation une visibilité maximum, le Bureau s’efforcera d’assurer la participation de personnes assumant des responsabilités de tout premier plan (directeurs généraux d’entreprises, cadres supérieurs et représentants haut placés au sein des syndicats et fédérations syndicales internationales).
- Les résultats de la manifestation feront l’objet d’un rapport contenant les principaux éléments présentés à cette occasion ainsi qu’une série de recommandations relatives à des mesures de suivi concrètes. Le rapport sera soumis à la sous-commission pour discussion des recommandations et adoption éventuelle de mesures de suivi.

2. Depuis la session de mars 2006, le Bureau a effectué les démarches suivantes:

- Sur proposition du groupe des employeurs, il a pris contact avec le gouvernement portugais, qui assurera la présidence de l’Union européenne au deuxième semestre de 2007, en lui proposant de coparrainer la manifestation. A ce jour, le gouvernement portugais n’a pas communiqué sa réponse. Le Bureau a aussi pris contact avec la Commission européenne.
- Comme le temps presse désormais, le Bureau a cherché des partenaires de remplacement. Sur proposition du groupe des travailleurs, il a lancé des pourparlers préliminaires avec le Centre international de formation quant à la possibilité de tenir les célébrations du 30^e anniversaire à Turin.
- Actuellement, le Bureau travaille à la définition d’une stratégie médiatique pour assurer la couverture de la manifestation par la presse. Le matériel de communication préparé à l’intention du forum sera réutilisé aux fins des activités de formation et autres activités promotionnelles relatives à la Déclaration sur les EMN. Sur proposition du groupe des travailleurs, des représentants du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et des départements du BIT intéressés seront invités aux réunions qui doivent encore être tenues avec DCOMM, réunions qui reposeront désormais sur des consultations avec les membres du bureau de la sous-commission.
- Le Bureau a entrepris de recenser les bonnes pratiques et éléments de référence devant figurer dans un ouvrage dont le lancement aurait lieu pendant la manifestation. Le Bureau s’est aussi réuni avec des représentants du Bureau des publications du BIT pour réfléchir à la stratégie à privilégier pour que l’ouvrage envisagé soit largement consulté et exploité par les multinationales et qu’il bénéficie de la couverture médiatique voulue.
- Le Bureau travaille à l’élaboration d’un module de formation sur la Déclaration sur les EMN actuellement à l’essai sur le terrain². La manifestation pourrait être l’occasion de faire connaître et diffuser ce module.

² Ce module de formation a été élaboré dans le cadre d’un projet mis en œuvre avec un financement de l’Italie sous le titre *Développement durable grâce au Pacte mondial* (voir le document GB.295/11, paragr. 22). La version définitive de ce module, qui fait l’objet actuellement d’essais sur le terrain, reflète dûment les observations d’ACTRAV et d’ACT/EMP.

-
- Le Bureau examine la possibilité de publier juste avant la manifestation un numéro commémoratif spécial de la *Revue internationale du Travail*, ce qui permettrait de toucher un public élargi. Les auteurs pourraient traiter la Déclaration sur les EMN selon des perspectives différentes.
 - Le Bureau a tenu des consultations sur les grandes lignes de la commémoration avec ACTRAV et ACT/EMP. A leur réunion de juin 2006, les membres du bureau de la sous-commission ont été saisis d'une note d'information intermédiaire.
- 3.** Les consultations continuent sur le détail de la manifestation. Il est proposé d'alterner tout au long des deux journées prévues pour la réunion des séances plénières et des discussions en petits groupes de manière à assurer la discussion d'un maximum de questions. Il pourra sembler judicieux à cet égard de tenir compte de l'expérience et des conclusions de la concertation menée dans le cadre du Pacte mondial (Londres, octobre 2006) et des forums focaux de novembre 2006 et mars 2007.
- 4.** D'ici mars 2007, le Bureau effectuera les démarches suivantes, en consultation étroite avec les membres du bureau et ACTRAV et ACT/EMP:
- clore les pourparlers avec le gouvernement portugais;
 - arrêter les dates et le lieu de la réunion;
 - établir la liste des participants et organisations à inviter et lancer le processus pour l'envoi des invitations;
 - établir les modalités des débats;
 - établir la liste des orateurs;
 - trouver une personnalité expérimentée et dynamique acceptant d'assurer la modération de la réunion;
 - préciser la stratégie de communication en coopération avec DCOMM.
- 5.** La sous-commission voudra sans doute donner son avis et fournir des indications au Bureau sur les démarches à entreprendre.

Genève, le 28 septembre 2006.

Document soumis pour discussion et orientation.